



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Chaines privées

Question écrite n° 165

Texte de la question

M M Pierre-Remy Houssin demande à M le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire s'il est dans ses intentions de favoriser la création d'une chaîne musicale destinée aux jeunes.

Texte de la réponse

Reponse. - Il n'appartient pas au Gouvernement de décider de la création d'une chaîne musicale et c'est au Conseil supérieur de l'audiovisuel qu'il revient d'apprécier l'opportunité d'un tel projet et d'en déterminer le mode de diffusion (diffusion hertzienne terrestre, sous réserve de dégager les fréquences nécessaires, câble ou satellite). Il est évident que le Gouvernement est tout à fait conscient de l'intérêt d'un tel projet, la télévision devant faire une plus large place à toutes les formes d'expression musicale. Le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire a d'ailleurs fait part aux dirigeants des chaînes de télévision de son inquiétude au sujet de la disparition de la plupart des émissions consacrées au rock. Le Gouvernement consulte activement les professionnels concernés par le projet de chaîne musicale pour qu'ils exposent leurs difficultés et les perspectives qui sont les leurs. S'il est vrai que, partout dans le monde, la rentabilité d'une telle chaîne de télévision est difficile à atteindre, il convient de ne pas mélanger les efforts des pouvoirs publics en vue de favoriser l'émergence de projets viables financièrement et satisfaisants sur le plan de leur contenu culturel.

Données clés

Auteur : [M. Houssin Pierre-Remy](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 165

Rubrique : Télévision

Ministère interrogé : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Ministère attributaire : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 juillet 1988, page 2111